



CICR



REUTERS/Damir Sagoli

## VUE GÉNÉRALE

Afin de réduire les conséquences, sur le plan humanitaire, de l'emploi des armes à dispersion, le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge encourage l'adoption de nouvelles normes, œuvre auprès des communautés touchées pour atténuer les effets de ces armes et vient en aide aux victimes. Le CICR participe activement à toutes les discussions multilatérales sur les armes à sous-munitions, et de nombreuses Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge encouragent leurs gouvernements respectifs à examiner les lois et politiques en vigueur au niveau national ainsi qu'à apporter leur soutien à l'élaboration, au niveau international, de nouvelles règles relatives à ce type d'armes. Toute une gamme d'activités sont déployées par le CICR et les Sociétés nationales afin d'atténuer les conséquences, pour les populations civiles, de la contamination due aux armes, y compris la contamination due aux sous-munitions non explosées : recueil d'informations sur les incidents, éducation aux risques et, enfin, mesures destinées à faciliter l'accès, en toute sécurité, à la nourriture, à l'eau et au combustible dans les zones contaminées. L'assistance du CICR aux victimes d'armes à sous-munitions revêt trois aspects : soutien aux services de premiers secours (souvent gérés par les Sociétés nationales), chirurgie et rééducation physique.

# ARMES À DISPERSION

## QUELLE ACTION LE MOUVEMENT DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE MÈNE-T-IL POUR EN RÉDUIRE L'IMPACT SUR LES CIVILS ?

### PROMOTION DE NOUVELLES NORMES

Le CICR mène une action relative au problème des armes à dispersion depuis 2000 : c'est alors qu'il a demandé aux États d'adopter de nouvelles règles spécifiques de droit international humanitaire visant à protéger les civils contre les effets de ces armes. Par la suite, un certain nombre de Sociétés nationales sont également intervenues. Elles ont, d'une part, mené une action visant à sensibiliser le public aux préoccupations humanitaires spécifiques relatives aux armes à dispersion et, d'autre part, encouragé leurs gouvernements respectifs à examiner les politiques nationales concernant les armes à dispersion et à apporter leur soutien à la réglementation internationale de ces armes. La Croix-Rouge de Norvège a joué, en la matière, un rôle de premier plan au sein du Mouvement. Début 2007, la Croix-Rouge de Norvège et la Croix-Rouge libanaise ont organisé une réunion sur les armes à dispersion à Tyr, au Liban, pour les Sociétés nationales souhaitant s'engager dans la recherche d'une solution à ce problème. La réunion a rassemblé des représentants de 13 Sociétés nationales, dont beaucoup ont depuis lors entrepris une action dans ce domaine.

Dès le début des discussions internationales sur les armes à dispersion qui se sont engagées à la suite du conflit du Kosovo en 1999, le CICR a participé à toutes les discussions multilatérales sur ces armes, tant dans le cadre de la Convention de 1980 sur

certaines armes classiques que dans le cadre du « processus d'Oslo ». Cette initiative, à laquelle 130 États se sont associés, a pour but la conclusion d'un traité en 2008. En avril 2007, le CICR a organisé une réunion internationale d'experts gouvernementaux et d'experts indépendants : il s'agissait d'examiner la question des armes à dispersion sous divers aspects – humanitaire, militaire, juridique et technique – et de dégager d'éventuelles solutions. Le résultat des travaux menés dans le cadre de cette réunion alimente les débats en cours aux niveaux national et international sur le problème des armes à dispersion.

En 2007, le CICR a modifié sa position antérieure, demandant spécifiquement l'élaboration d'un traité international qui interdirait l'emploi, la mise au point, la production, le stockage et le transfert des armes à dispersion imprécises et non fiables. En outre, le traité devrait prévoir des mesures relatives à l'assistance aux victimes, à l'enlèvement des armes à dispersion ainsi que des activités visant à réduire le plus possible l'impact de ces armes sur les populations civiles. Fin 2007, le Conseil des Délégués, au sein duquel sont représentées toutes les composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, a apporté son appui à cette approche visant à mettre un terme aux problèmes humanitaires causés par les armes à dispersion.

### ACTIVITÉS DESTINÉES À RÉDUIRE LES EFFETS DE LA CONTAMINATION DUE AUX ARMES

Le CICR a récemment adopté l'expression *contamination due aux armes* pour refléter l'ensemble des divers types de contamination résultant de l'emploi des armes dans les conflits d'aujourd'hui, y compris la contamination due aux sous-munitions non explosées répandues par des armes à dispersion. L'action du CICR relative à la contamination due aux armes est basée sur la nature et sur l'étendue des besoins humanitaires, et non pas sur le type d'arme qui cause le problème. Deux objectifs – réduire l'impact sur les civils de la contamination due aux armes et faire en sorte que le personnel du CICR puisse

conduire en toute sécurité et de manière efficace ses activités de protection et d'assistance (nourriture, abris et eau) – sont les éléments fondamentaux de l'approche du CICR visant à apporter protection et assistance aux victimes des conflits armés et autres situations de violence.

De fait, les activités opérationnelles du CICR qui visent à réduire l'impact de la contamination due aux armes comportent trois volets : rapidité d'intervention, approche multidisciplinaire et développement des capacités des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

## RAPIDITÉ D'INTERVENTION

Dans les situations d'urgence, le CICR et la Société nationale du pays sont souvent les premières agences qui ont accès aux victimes et qui déclenchent l'action humanitaire. En consultation avec le Service de lutte antimines des Nations Unies (*United Nations Mine Action Service / UNMAS*), le CICR a créé une **capacité d'intervention rapide** qui inclut plusieurs éléments : conduite d'évaluations initiales en cas de contamination due aux mines et autres restes explosifs de guerre ; réalisation, sur place, d'activités d'élimination d'engins explosifs ; conduite d'opérations de déminage de petite envergure ; marquage des zones infestées ; actions de sensibilisation du public ; enfin, rassemblement de données. Ces activités ont pour but, d'une part, de faciliter l'accès, en toute sécurité, au personnel chargé des activités de protection et d'assistance et, d'autre part, de protéger la population.

## APPROCHE MULTIDISCIPLINAIRE

À long terme, le déminage constitue la seule solution pour les communautés touchées. Cependant, l'enlèvement des mines et restes explosifs de guerre est souvent un processus lent et de portée limitée. Tandis que le déminage se poursuit, le CICR met en place, à titre « intérimaire » des activités multidisciplinaires visant à éviter les pertes civiles et à faciliter, dans les zones infestées, l'accès en toute sécurité de la population à la nourriture, à l'eau, etc. De telles activités peuvent prendre diverses formes, telles que, par exemple, l'octroi de micro-crédits (pour réduire le risque de voir les besoins économiques pousser des personnes à récupérer de la ferraille ou à pénétrer, en quête de nourriture, dans une zone contenant des sous-munitions non explosées), la fourniture de moyens alternatifs permettant

de s'approvisionner en eau en toute sécurité ou encore la remise en service du réseau de distribution de gaz là où les personnes sont contraintes, pour se procurer du bois de feu, de pénétrer dans une zone frappée par des bombes à dispersion.

## DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS

Outre la conduite de ses propres programmes visant à réduire l'impact de la contamination due aux armes, le CICR assume, au sein du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, la responsabilité de l'action contre les mines (c'est-à-dire des activités visant à réduire l'impact des mines et autres restes explosifs de guerre, y compris des armes à dispersion). Jusqu'à 90 % des programmes du CICR sont donc axés sur le développement des capacités des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge travaillant dans leur propre pays. Grâce à leurs volontaires, les Sociétés nationales disposent de vastes réseaux au niveau communautaire. En outre, les Sociétés nationales sont des organes auxiliaires de leurs gouvernements respectifs : elles ont donc un rôle crucial et irremplaçable à jouer en tant qu'élément intégral de toute stratégie nationale destinée à lutter contre la contamination due aux armes.

Le CICR aide les Sociétés nationales à élaborer une approche intégrée et durable qui leur permettra d'assumer un rôle directeur dans les trois domaines clés que sont l'identification des victimes, les liaisons au niveau communautaire et les actions de sensibilisation. Une telle approche a déjà porté ses fruits dans des pays tels que l'Afghanistan, la Bosnie-Herzégovine et le Cambodge. En Afghanistan comme au Cambodge, ce sont les Sociétés nationales qui fournissent plus de 90 % des données



*Trouver un emploi constitue l'une des pires difficultés que doivent surmonter les personnes qui ont survécu aux blessures causées par des sous-munitions d'armes à dispersion ou d'autres restes explosifs de guerre. Après avoir reçu un prêt dans le cadre du programme de micro-crédits du CICR, Sayed Mohamed est aujourd'hui marchand de légumes.*

Marko Kocic/CICR



*Des instructeurs de la Société nationale expliquent aux enfants comment reconnaître les restes explosifs de guerre.*

Johan Sohlberg/CICR

relatives aux incidents parvenant aux organismes qui coordonnent l'action contre les mines. La collecte des données relatives aux incidents est une contribution cruciale dans la mesure où il est ainsi possible à la fois de comprendre l'étendue et la nature de la contamination dans une zone touchée et de faire en sorte que les ressources soient allouées conformément aux priorités humanitaires.

## ASSISTANCE AUX VICTIMES

Le CICR – ou son Fonds spécial en faveur des handicapés (FSH) – réalisent ou soutiennent des activités d'assistance aux victimes dans plusieurs pays ou régions affectés par le problème des armes à dispersion : Afghanistan, Albanie, Cambodge, Érythrée, Éthiopie, Fédération de Russie (Tchéchénie), Irak, Laos, Liban, Soudan et Viet Nam.

Le CICR assiste les victimes des restes explosifs de guerre, y compris des armes à dispersion, en soutenant ou en fournissant des services de chirurgie, en soutenant des services de premiers secours (souvent gérés par les Sociétés nationales) ainsi qu'en soutenant ou en administrant des services de rééducation physique dans des pays en proie à un conflit.

En 2007, le CICR a apporté son soutien à des hôpitaux dans 18 pays ainsi qu'à 88 projets de rééducation physique dans 26 pays. Dans quatre de ces pays (Afghanistan, Angola, Cambodge et Éthiopie), le CICR est la principale organisation internationale qui fournisse ou soutienne des services de rééducation physique.

Le Fonds spécial du CICR en faveur des handicapés (FSH) contribue à assurer la continuité du soutien aux services de rééducation physique en fournissant une aide d'ordre technique et matériel aux centres de rééducation physique, dont beaucoup ont précédemment bénéficié de l'appui du CICR. Cela permet d'assurer l'accès aux services pour un grand nombre de survivants d'accidents dus aux mines ou aux restes explosifs de guerre.

En 2007, le FSH a apporté son soutien à 61 projets dans 29 pays.



*Les survivants handicapés ont besoin d'assistance jusqu'à la fin de leur vie. Un membre artificiel devrait être remplacé en moyenne tous les 3 ans.*

Roland Sidler/CICR